

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE GOUVERNEMENT (PRESQUE) SORTANT CHOISIT DE FAIRE PAYER LES MALADES POUR ÉPARGNER LES RICHES

La Fédération des mutuelles de France et la FNATH – Association des accidentés de la vie – dénoncent les projets de décrets du gouvernement visant à augmenter les franchises et forfaits médicaux et à restreindre l'accès à l'Aide médicale d'État.

Ces décisions, prises à quelques jours de sa probable démission et sans aucune concertation démocratique avec les représentants des patients, des mutuelles, les associations et les syndicats, traduisent un choix politique clair : faire porter l'effort financier sur les malades chroniques, les accidentés de la vie, les familles modestes et les personnes en situation de précarité. Cela pour épargner les plus hauts revenus et les patrimoines les plus importants qui pourraient pourtant être aussi sollicités pour financer nos biens communs.

En augmentant le reste à charge, le gouvernement ne responsabilise pas : il punit. Les plus fragiles se voient contraints de renoncer à des soins essentiels, tandis que les plus riches échappent à tout effort de solidarité supplémentaire. C'est une injustice sociale criante et une politique de santé inégalitaire et inconséquente.

De même, le durcissement de l'accès à l'Aide médicale d'État constitue une double faute : morale, parce qu'il abandonne des personnes en situation de grande vulnérabilité, et sanitaire, parce qu'il met en danger la santé publique en organisant le renoncement aux soins.

La Fédération des mutuelles de France et la FNATH refusent une politique qui fracture encore davantage notre société en opposant les malades aux bien-portants, les pauvres aux riches, les Français aux étrangers. Nous exigeons le retrait de ces projets injustes et l'ouverture d'une véritable concertation sur le financement solidaire de notre système de santé.

La santé n'est pas un privilège : c'est un droit humain fondamental. La protection sociale n'est pas une charge : c'est un des piliers de notre société. Sacrifier l'une et l'autre au nom de l'austérité budgétaire, tout en préservant les plus privilégiés, est une faute.

À Montreuil, le 5 septembre 2025

Contact Presse :

Nouhaila MANSOURI - Tél portable : 06 30 73 21 53 - nouhaila.mansouri@mutuelles-de-france.fr

Les Mutuelles de France, actrices engagées du mouvement mutualiste, militent pour une société solidaire et inclusive. Dans l'intérêt général, ses mutuelles et ses établissements de soins, à but non lucratif, agissent pour l'égalité des droits et une protection sociale de haut niveau pour toutes et tous. Elles contribuent à un accès universel à la santé tout au long de la vie. • La FMF regroupe 49 groupements mutualistes, dont 34 mutuelles complémentaire-santé et prévoyance et 15 unions et mutuelles. Elle est membre de la Fédération Nationale de la Mutualité Française depuis l'unification du mouvement mutualiste en 2002.